COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 17 mars 2022

Convocation du 10.03.2022

Présidence: Eric THOMAS

<u>Présents</u>: M. THOMAS (Maire), M. TAVEL, Mme BUISSET, M. MICHON, Mme RANDU et M. GAUDET (Adjoints), M. BATISSE, M. BERNARD, M. MERCADO, Mme SAVEY, M. VERCHERE, Mme FOURÉ-DELORME, Mme MICHON, Mme

PONSOT, Mme DUCROZET et Mme CORDON.

Excusés: Mme GAGNEPAIN, M. YANTOUR (procuration à M. BERNARD), M. BERNARDIN.

Absents: Néant

Madame Emmanuelle FOURÉ-DELORME a été nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en mairie le 17 mars 2022 à 20h15 pour traiter l'ordre du jour cidessous.

Le compte-rendu de la réunion du 24 février 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque.

I - Finances

A - Budget annexe La Chapelle

1) Compte administratif 2021

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité (Monsieur THOMAS s'étant retiré au moment du vote), le compte administratif du budget annexe pour l'exercice 2021, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	9 109.44 €	9 109.44 €	8 372.91 €	8 372.91 €
Investissement	-5 443.98 €		-2 726.01 €	-8 169.99 €
,				202.92 €

NB: Il n'y a aucun reste à réaliser à intégrer au BP 2022.

2) Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter au BP 2022

- l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 8 372.91 euros à l'article 1068 de la section d'investissement.
- le déficit d'investissement qui s'élève à 8 169.99 euros à l'article D 001 de la section d'investissement.

3) Compte de gestion du Receveur

Les écritures étant concordantes avec le compte administratif, il est adopté par 17 voix pour (dont 1 procuration).

A - Budget principal

1) Compte administratif 2021

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité (Monsieur THOMAS s'étant retiré au moment du vote), le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	-66 311.18		198 498.61	132.187.43
Investissement	397 179.27		-2796.46	394 382.81
				526 570.24

Des restes à réaliser seront à intégrer à la section d'investissement lors du BP 2021, à savoir :

- → 284 172.00 euros en dépenses ;
- → 37 000 euros en recettes.

2) Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter au BP 2022 :

- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 132 187.43 € à la section de fonctionnement article 002 du budget primitif 2022
- L'excédent d'investissement qui s'élève à 394 382.81 € à la section d'investissement, article R001 du budget primitif 2022.

3) Compte de gestion du Receveur

Les écritures étant concordantes avec le compte administratif, il est adopté par 17 voix pour (dont 1 abstention) pour l'exercice 2021.

II - Travaux chemin des Buclanes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations en date :

- → du 10 juin 2021 par laquelle il a décidé de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation du Chemin des Buclanes
- → du 9 septembre 2021 par laquelle il a retenu la Société Infratech en qualité de Maître d'Oeuvre.

Puis il précise qu'après plusieurs réunions de travail, la Société Infratech a établi un avant-projet (APD) comme précisé ci-dessous :

1/ Prix généraux (installation, signalisation chantier)2/ Voie Sud et parking Buclanes3/ Réseaux eaux pluviales4/ Voie Nord des Buclanes		7 700,00 € HT 217 350,00 € HT 42 035,00 € HT 140 520,00 € HT 407 605,00 € HT
5/ Divers		
- Béton D17 zébras, picto, bennes	+	9 980,00 € HT
- Plantations de 5 arbres	+	5 250,00 € HT
- Moins value de 4,60 ml de bitume	-	13 173,00 € HT
- Plus value enrobé jusqu'au giratoire	+	10 815,00 € HT
TOTAL HT		420 477,00 €
TOTAL GENERAL TTC		504 572,40 €

Il précise également que si l'APD ci-dessus est accepté, la rémunération d'Infratech sera portée à 14 760.00 euros HT.

Monsieur le Maire propose ensuite de délibérer. Le Conseil Municipal, par 17 voix (dont une procuration):

- **Approuve** l'avant-projet détaillé qui lui est présentée pour un montant total de 420 477.00 euros HT soit 504 572.40 euros TTC et précise que les travaux seront réalisés après appel d'offres selon la procédure adaptée ;
- **Maintient** sa demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la contractualisation pour un montant estimé à 74 000.00 euros ;

- Sollicite de l'État une subvention au titre de la DETR et précise que si les travaux ne sont pas éligibles à cette dotation, une demande au titre des amendes de police sera sollicitée :
- Prend acte que la rémunération du Maître d'Oeuvre sera portée à 14 760.00 euros HT étant donné que le montant des travaux est > au montant estimé au départ :
- Mandate la Société Infratech pour effectuer les démarches de publication de l'avis d'appel d'offres ainsi que la réception des offres.

II - Soutien au peuple Ukrainien

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux événements actuels se déroulant en Ukraine, la solidarité s'est mise en place spontanément par de nombreux dons matériels collectés (vêtements, produits d'hygiène...).

A ce jour, ce type de dons est jugé suffisant. Les collectivités sont ainsi invitées à orienter leurs administrés souhaitant soutenir le peuple ukrainien en effectuant des dons en numéraires auprès d'associations reconnues d'intérêt général.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution d'une aide communale.

Après débat et délibération, 17 voix pour (dont 1 procuration), le Conseil Municipal :

- Décide d'allouer la somme de 500.00 euros pour venir en aide au peuple ukrainien ;
- Dit que cette aide sera versée à la Croix Rouge, ONG mobilisée, et qu'elle sera imputée à l'article 6574 du budget ;
- Précise que si Certines est concernée par l'accueil d'une ou plusieurs familles ukrainiennes, la Commune interviendra pour leur venir en aide par l'intermédiaire d'associations.

VI - Questions diverses

Le Conseil Municipal:

- est informé que l'association Chemins et Patrimoines Certinois demande la gratuité de la salle polyvalente comme les autres associations, et comme toutes les conditions ne sont pas remplies pour bénéficier de cette gratuité, le conseil municipal sursoit à cette demande à l'unanimité. M. Le maire prévoit un courrier en réponse,
 - a établi l'organisation des permanences pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.
 - a visionné des propositions de nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'année.
 - est informé du compte-rendu de l'AG du SIEA.
- est informé d'une fuite d'eau importante à la salle polyvalente. Un contact sera pris avec le syndicat des eaux pour les modalités d'une réduction de la facture.
 - est informé du compte-rendu de la réunion du syndicat de la Reyssouze.

ca Séance levée à 23 h 45 ca

°° 0 °°

Prochaine réunion jeudi 14 avril 2022 à 20h15 en mairie.



Fait à Certines, le 28 mars 2022 Le Maire.

Éric THOMAS